

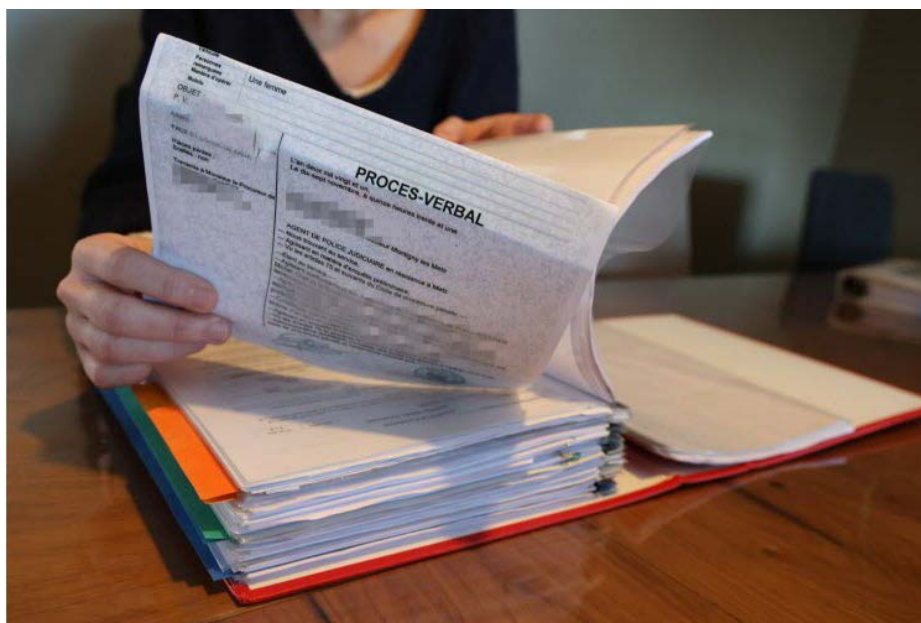
Grand Est

Près de Metz, une mère privée de ses enfants porte plainte contre l'enquêtrice sociale

Une mère de famille du Pays messin a perdu la garde de ses enfants sur la base de rapports qu'elle considère mensongers et erronés. Elle a déjà porté plainte contre l'une des enquêtrices sociales et ne compte pas en rester là.

Par **S.-G.SEBAOUI** - Aujourd'hui à 05:00 | mis à jour aujourd'hui à 13:59 - Temps de lecture : 3 min

| Vu 9055 fois



La mère, privée de ses enfants, entend faire toute la lumière sur un processus bâclé qui, dans son cas, a de lourdes conséquences. P hoto RL /Gilles WIRTZ

Elle n'est pas la seule à souffrir de la perte de la garde de ses enfants en faveur de leur père, mais cette mère domiciliée dans le Pays messin est bien décidée à ne pas laisser les choses en l'état. Car selon elle, des règles d'éthique et de probité n'ont pas été respectées par certains de ces acteurs essentiels au processus de prise de décision d'un juge pour enfants : les enquêteurs sociaux en charge de la rédaction des rapports. « Il y a des déclarations fausses et pour lesquelles j'ai eu des attestations me confirmant que des personnes nommées n'ont jamais été entendues. On affirme également que mes enfants ont exposé des faits discordants et c'est encore faux. Je suis séparée de mes garçons depuis novembre, novembre ! Qui peut supporter un truc pareil ? Ils vivaient chez moi et soudainement, je suis devenue une mère toxique, un danger. On n'imagine pas le mal qu'on nous a fait et cela ne peut rester impuni, des responsabilités sont engagées ! »

Un travail bâclé

Après le choc de l'annonce, la dame a repris son calme, mis un voile sur sa panique. Chaque feuillet, chaque acte, chaque mot... Elle a épluché l'entièreté de l'abondante littérature de son dossier jusqu'à réunir assez d'éléments pour déposer plainte contre une des enquêtrices sociales missionnées par la justice. Elle y dénonce des faits précis, concrets mais aussi tout un système à la chaîne qui a dysfonctionné. Plainte qui a conduit à l'audition de l'enquêtrice en charge d'entendre la mère, le père et les enfants, à l'hôtel de police de Metz. Une source proche du dossier informe que les d'affirmations considérées comme fausses par la maman, ont effectivement été reconnues, pour la plupart, comme le résultat d'un travail non mené à bout. On apprend également que si l'infraction pénale n'est pas retenue, une faute professionnelle caractérisée sera signifiée à l'autorité judiciaire. Plus qu'un problème d'incompétence, on souligne un travail bâclé quand, de son côté, la plaignante dénonce une entente entre des professionnels manipulant une matière pourtant ultra-sensible. « La mise en cause préconise aussi que son enquête sur la mère soit refaite totalement, par souci d'équilibre. Elle dit qu'elle ne s'attendait pas à ce qu'elle soit ainsi privée de ses enfants. On peut dire qu'elle a conscience des effets de ses écrits. Elle songe à démissionner »

D'autres plaintes à venir...

Une audience aura lieu, prochainement, chez le juge des enfants. Me Frédéric Richard Maupillier en sera. Il est stupéfait de la tournure du dossier. « j'ai rarement vu pareille situation. Il y a ici une clarification à faire sur la base de cette plainte. Qu'elle soit classée ou pas, on ne pourra pas mettre un mouchoir dessus. La meilleure sortie possible est que toutes les parties soient reconvoquées. La décision d'enlever à la mère, ses enfants, a été un choc mais je pense que la justice a agi rapidement pour les mettre en sécurité. Visiblement sur des rapports qui ne sont pas le reflet de la réalité. Cette audience en appel est plus qu'urgente ».

La mère, elle, ne décolère pas. Il faut dire qu'elle a joué de malchance. « Quand les enfants sont repartis chez leur père, je n'ai pas eu de droit de visite mais des entrevues en milieu médiatisé ! Comme si je pouvais leur faire du mal. Sauf que, sur le planning de l'association, il n'y avait plus de créneaux, depuis le mois de novembre ! » Elle prévient encore : « On m'a invitée à faire une procédure au civil pour demander des dommages et intérêts mais ça ne sera pas tout. Tout a dysfonctionné et il faudra m'expliquer pourquoi. Il y aura d'autres plaintes. Si cela peut servir à protéger d'autres parents de pareilles décisions... »